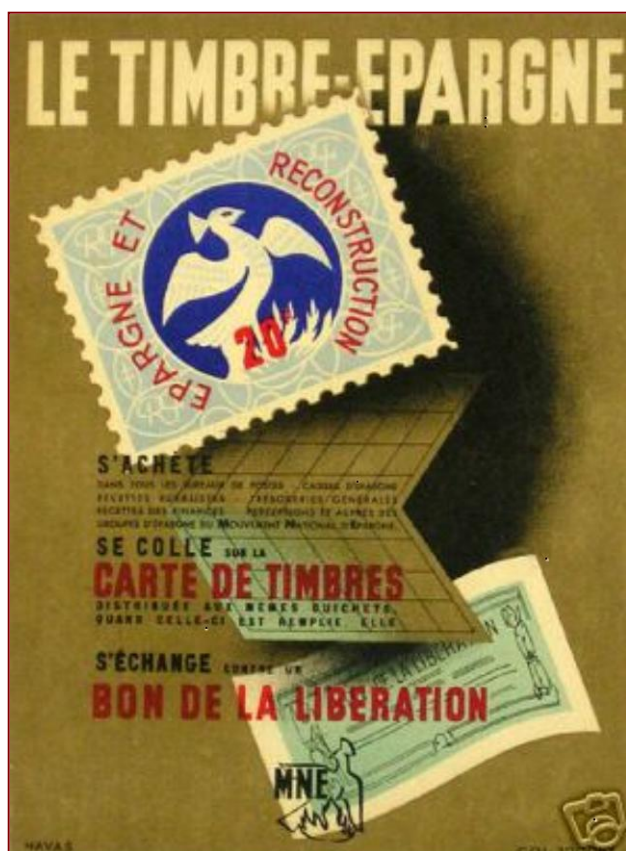


# Epargne et reconstruction



Le timbre d'épargne et reconstruction au type Phénix de Dulac a été mis en place par le décret du 9 juillet 1945.

Ces timbres étaient destinés à être collés sur des " cartes de timbres d'épargne " qui, lorsqu'elles étaient complétées pour une valeur totale de 960 francs, pouvaient être échangées contre des bons de la Libération. (960 francs correspondant à la valeur d'émission du bon à 1 000 francs).

On pouvait se procurer ces timbres auprès des Caisses d'Epargne, dans les bureaux de poste ou aux guichets des comptables publics.

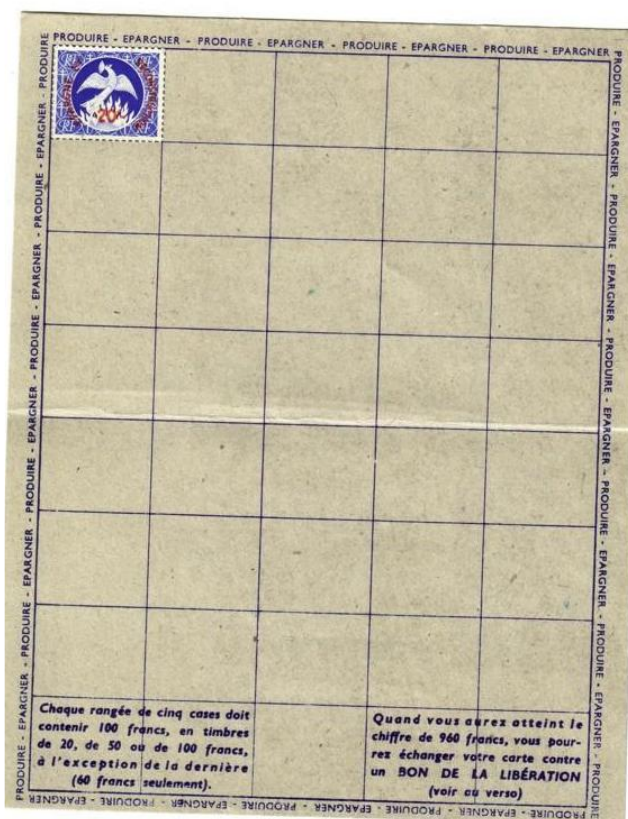
Initialement, 3 valeurs devaient être mises en circulation : 20 francs, 50 francs et 100 francs, mais finalement seule la figurine à 20 francs a été créée.

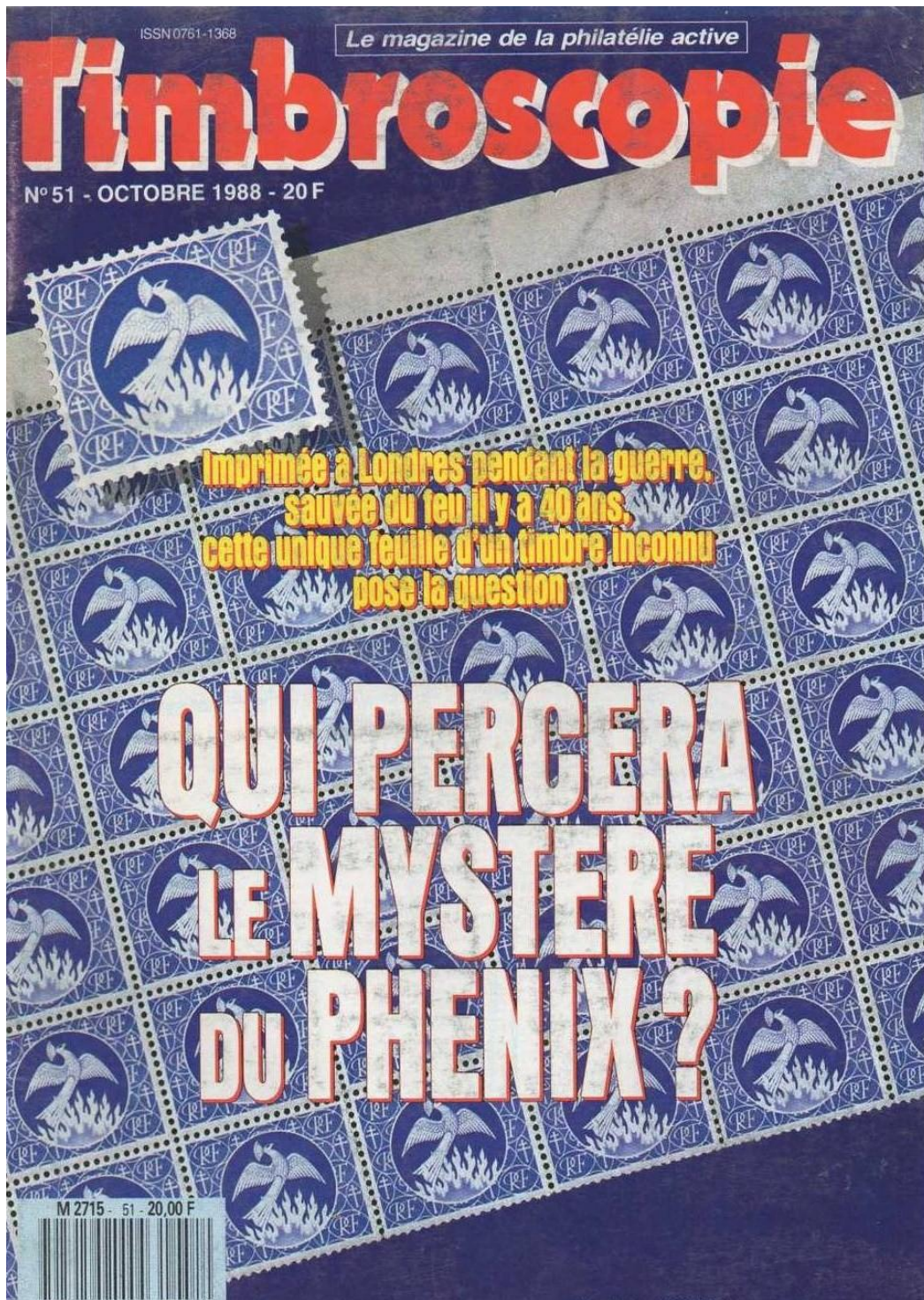
Ces carnets d'épargne n'ont pas rencontré le succès espéré et le timbre à 20 francs a été retiré en application du décret du 29 avril 1946.

Ce timbre se rencontre également sans la surcharge " épargne et reconstruction ", Timbroscopie ayant narré dans son n° d'octobre 1988, les circonstances rocambolesques de la découverte d'une feuille complète de ce timbre non surchargé. Cette feuille a, par la suite, été fragmentée et l'on a

pu voir de nombreux exemplaires proposés par différents marchands à l'époque souvent à 500 francs (75 €).

Le timbre surchargé est donc nettement plus rare que le non surchargé.





Sources :

- Catalogue Yvert et Tellier des fiscaux 2004
- Timbroscopie n° 51 d'octobre 1988